

AMBASSADE DE FRANCE EN ROUMANIE

Charte de l'îlotier

I DEFINITION ET RÔLE DE L'ÎLOTIER

Citoyen français volontaire et bénévole, reconnu et investi par l'autorité consulaire, d'une mission d'intérêt général dans le cadre du plan de sécurité de la communauté française. Un îlotier n'est pas juridiquement responsable des ressortissants français de son îlot. Sa responsabilité individuelle ne peut être engagée dans l'exercice de sa fonction en cas de contentieux. La motivation de l'îlotier, qui doit être permanente, constitue un élément-clé de la bonne organisation du dispositif de sécurité de la communauté française. En tant que relais et maillon essentiel du dispositif, l'ambassade et la communauté doivent pouvoir pleinement compter sur lui.

II MISSIONS

Sous l'égide du Consulat :

1) En temps normal :

- Prise en charge d'un groupe de ressortissants français sur une zone géographique attribuée appelée « îlot » ;
- Recensement des risques de l'îlot en vue de l'établissement régulier d'une cartographie des menaces potentielles ;
- Application des mesures décidées par l'autorité consulaire ;
- Sensibiliser les ressortissants français à l'inscription consulaire et à la prévention des risques (Livret de sécurité);
- Recenser et transmettre à l'autorité consulaire les compétences et potentiels existants dans l'îlot, susceptibles de renforcer l'efficacité du plan de sécurité ;
- Suivre les actions et programmes de formation dispensés par l'autorité consulaire ;
- Reconnaissance du point de regroupement de l'îlot ainsi que de ses points d'accès. Informer l'autorité consulaire de toute modification ou altération le concernant ;
- Participer aux tests mensuels de bon fonctionnement des moyens de communication des îlotiers organisés par l'ambassade.

2) En temps de crise :

- Sur la base des formations dispensées par l'ambassade, évaluer la situation, appliquer les schémas opérationnels et, dès que possible, rendre compte à l'ambassade avec les moyens de communication existants ;
- Relayer les consignes diffusées par l'ambassade ;
- Assurer l'interface avec les autorités locales présentes sur le point de regroupement ;
- Participation et accompagnement des Français de son îlot pour la phase d'évacuation décidée par l'ambassade de France et/ou les autorités locales.

III LE CADRE D'ACTION

1) Matériel :

- Chasuble jaune fluo « Ambassade de France »;
- Carte d'identification de l'îlotier ;
- Sac d'intervention ;
- Livret de sécurité communiqué à l'ensemble de la communauté française ;
- Moyen de communication (radio et/ou téléphone satellitaire) et mode d'emploi ;
- Liste des membres de l'îlot régulièrement mise à jour par l'autorité consulaire ;
- Liste des hôpitaux et cliniques ;
- Fiche de recensement au moyen de laquelle l'îlotier communique à l'ambassade (cellule de crise) l'évaluation de la situation dans l'îlot dont il a la charge.

2) Priorités d'action :

- Communiquer avec l'ambassade et les Français ;
- Aider les Français de votre îlot ;
- Assister les équipes de secours ;
- Si vous êtes blessé, ou entièrement mobilisé par un proche en situation de détresse, essayez de déléguer vos responsabilités à votre (vos) suppléant(s), ou à n'importe quel Français présent qui accepte cette charge.

IV DEVOIRS DE L'ILOTIER

- Entretien et mise à jour de son matériel d'intervention ;
- Assurer, entre les îlotiers responsables collectivement d'un îlot, une présence continue dans l'îlot ;
- Devoir de confidentialité et non utilisation de sa fonction d'îlotier et des éléments matériels qui lui sont remis à des fins autres que celles du plan de sécurité ;
- Se conformer strictement aux missions définies plus haut et aux directives données par l'autorité consulaire dont les îlotiers dépendent.

En cas de manquement aux devoirs ci-dessus définis, l'autorité consulaire relèvera sans délai l'îlotier de ses fonctions.

Je soussigné M. / Mme ………………………………………………………………….., reconnaît avoir pris connaissance de la Charte de l'îlotier et m'engage à m'y conformer.

Fait à Bucarest, le

Signature :